

À PROPOS DE ... LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le Conseil de Paris a adopté le 22 janvier et le Maire Jacques CHIRAC a présenté dans une conférence de presse, un plan intitulé **Paris Lecture** destiné à favoriser l'apprentissage et la pratique de la lecture dans les écoles élémentaires de la capitale. Ses objectifs sont de mettre en place une aide aux familles et aux enfants et de participer à la réduction de l'échec scolaire par l'amélioration du niveau de lecture. Il s'adresse aux élèves de CE1 car "*nous souhaitons créer un environnement particulier à partir de ce niveau, sans intervenir dans l'année d'apprentissage qu'est le CP*" a précisé Jacques CHIRAC.

Trois outils sont donc créés :

- **la BCD**

Une SCO sera créée dans chaque école de la Ville. Ces SCO, dotées dès leur ouverture d'un fonds de 500 ouvrages, seront ouvertes pendant le temps scolaire et les inter-classe, mais aussi le mercredi et les vacances. Une malle pédagogique sera mise à la disposition des enseignants et des animateurs pour "favoriser la pratique de la lecture".

- **l'atelier lecture**

Des groupes de 8 à 10 enfants, constitués en liaison avec l'instituteur et les familles, fréquenteront à raison de 2 séances par semaine, entre 16h30 et 18h, des ateliers lecture gratuits installés dans les SCO et suffisamment attrayants pour mettre les enfants en situation de lire.

- **un Centre de ressources**

Il s'agit d'installer à Paris une SCO modèle (au collège Corvisart, dans le 13^{ème}), lieu où se dérouleront des classes-lecture. Ce Centre sera le lieu où seront formés les animateurs chargés du fonctionnement des SCO et des ateliers lecture mais où se déroulera l'expérimentation des actions d'entraînement à la lecture.

De Janvier à Juin 1990, 70 écoles seront retenues pour l'action **Paris Lecture**. Écoles dans une ZEP ou un quartier relevant du osa, ayant un local pour accueillir la SCO, travaillant en liaison avec une école maternelle ou l'ensemble des écoles du Groupe Scolaire, ayant présenté un projet s'intégrant dans l'action **Paris Lecture** notamment en dehors du temps scolaire. D'ores et déjà 75 animateurs ont été recrutés.

Le but de ce plan est de "*créer une dynamique au service de la lecture et au service des enfants*", dynamique fondée sur le partenariat avec les intervenants directs, les centres de loisirs, les services académiques et les écoles et avec les autres acteurs (bibliothèques jeunesse, crèches et écoles maternelles, mouvements associatifs).

Coût de l'opération : 4 millions de francs. À chaque rentrée, 70 écoles supplémentaires seront intégrées au dispositif. En régime de croisière, l'opération coûtera 16 millions de francs.

Deux remarques à ce sujet

La première est que, sans l'outrecuidance, l'AFL peut se targuer d'avoir été l' "inventeur" de tout ce qui fonde ce plan. En effet, il est prévu la mise en place et le fonctionnement de SCO, d'ateliers

avec des activités d'entraînement à la lecture et de réinvestissement autour du livre, de classes lecture. Nous éprouvons cette satisfaction de ne pas avoir travaillé pour rien. Restera à voir la traduction dans la pratique. Il est fait état de "SCO modèle", de malle mise à la disposition des enseignants, de formation d'animateurs, de dynamique basée sur l'interpartenariat... Attendons pour voir car, apparemment, nous n'avons été sollicités par personne qui voudrait sinon utiliser nos dix ans d'expérience, au moins se situer par rapport à ce que nous en disons. Il est vrai que nous avons beaucoup écrit !

La deuxième remarque est plus générale. Il en est pour Paris comme pour beaucoup de communes. Elles s'engagent dans la lutte contre l'illettrisme par le biais des écoles. Prioritairement, c'est à ce champ et à ce public que songent les responsables et les élus. C'est vrai pour Lyon, pour Grenoble, pour bon nombre de communes de la banlieue parisienne, pour beaucoup d'autres. C'est vrai pour le *Plan d'Aide à la Lecture* du département des Hauts de Seine dont nous avons fait état dans nos colonnes. C'est nécessaire et indispensable et on ne peut que s'en féliciter car on ne conçoit pas une politique en faveur de la lecture qui oublierait ou négligerait la période et les lieux de l'apprentissage initial. Comme il est nécessaire et indispensable d'agir pour la lecture dans le cadre de la formation continue des adultes et de la réinsertion sociale et professionnelle. On constate pourtant que les instances nationales et locales privilégient les "publics captifs" en utilisant des structures préexistantes.

C'est bien, mais est-ce suffisant ?

Sans préjuger de la suite qu'elles donneront à leur politique de lecture, on remarque pour le moment l'hésitation ou la difficulté qu'elles éprouvent à œuvrer dans un champ plus large, plus global et qui engloberait l'ensemble de la population dans les lieux où elle vit et agit. C'est qu'il s'agit alors d'inventer et non pas d'améliorer ce qui se fait déjà. Il y a là une réelle difficulté, qu'on rencontre dans les négociations à propos de la création de villes-lecture, difficulté qui fait l'objet du "dossier" de ce présent numéro.

Michel VIOLET